

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SALLES MIOS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable

Exercice 2017



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	6
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Ouvrages de stockage et de surpression	10
1.7.1.	Châteaux d'eau/Réservoirs	10
1.7.2.	Stations de surpression	10
1.7.3.	Consommations électrique	10
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
1.8.1.	Canalisations	11
1.8.2.	Inventaires des principaux accessoires réseaux	12
1.8.3.	Inventaire compteurs	12
1.8.4.	Variations des compteurs	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Exploitation et renouvellement patrimoine eau potable	18
3.1.1.	Stations et ouvrages	18
3.1.2.	Réseaux et branchements	20
3.2.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	21
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	21
3.4.	Indicateurs de performance du réseau	23
3.4.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	23
3.4.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	24
3.4.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	24
3.4.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	25
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	25
3.6.	Indice d'avancement de la sectorisation	26
3.7.	Indicateurs du Décret du 2 mai 2007	27
3.8.	Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP	28
4.	Financement des investissements	29
4.1.	Branchements en plomb	29
4.2.	Montants financiers	29
4.3.	État de la dette du service	29
4.4.	Amortissements	30
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	30
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	32
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	33
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	33
5.2.	Taux d'impayés (P154.0)	33
5.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	33
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	34

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

• Nom de la collectivité : **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de SALLES MIOS**

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Mios, Salles**

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

• Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégitation de Service Public : **Affermage**

Nature du contrat :

• Nom du prestataire : **SUEZ**

• Date de début de contrat : **13/02/2009**

• Date de fin de contrat initial : **31/12/2020**

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2020**

• Nombre d'avenant(s) et nature de(s) avenant(s) : 0

* Approbation en assemblée délibérante

Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations (dans la limite du fonds de travaux), des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure
Prestations particulières	recherche des fuites, renforcement du réseau

La commune prend à sa charge :

Renouvellement	De la voirie, des ouvrages métalliques, des branchements, des opérations de renforcements, des captages, des clôtures, des cuves métalliques, des fermetures métalliques, des forages, des ouvrages de traitement, des ouvrages béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des toitures, couvertures et zinguerie, du génie civil.
Prestations particulières	Déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité avec la réglementation existante/future, renforcement du réseau.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **16 083 habitants au 31/12/2017** (15 554 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 199 abonnés au 31/12/2017** (6 927 au 31/12/2016).

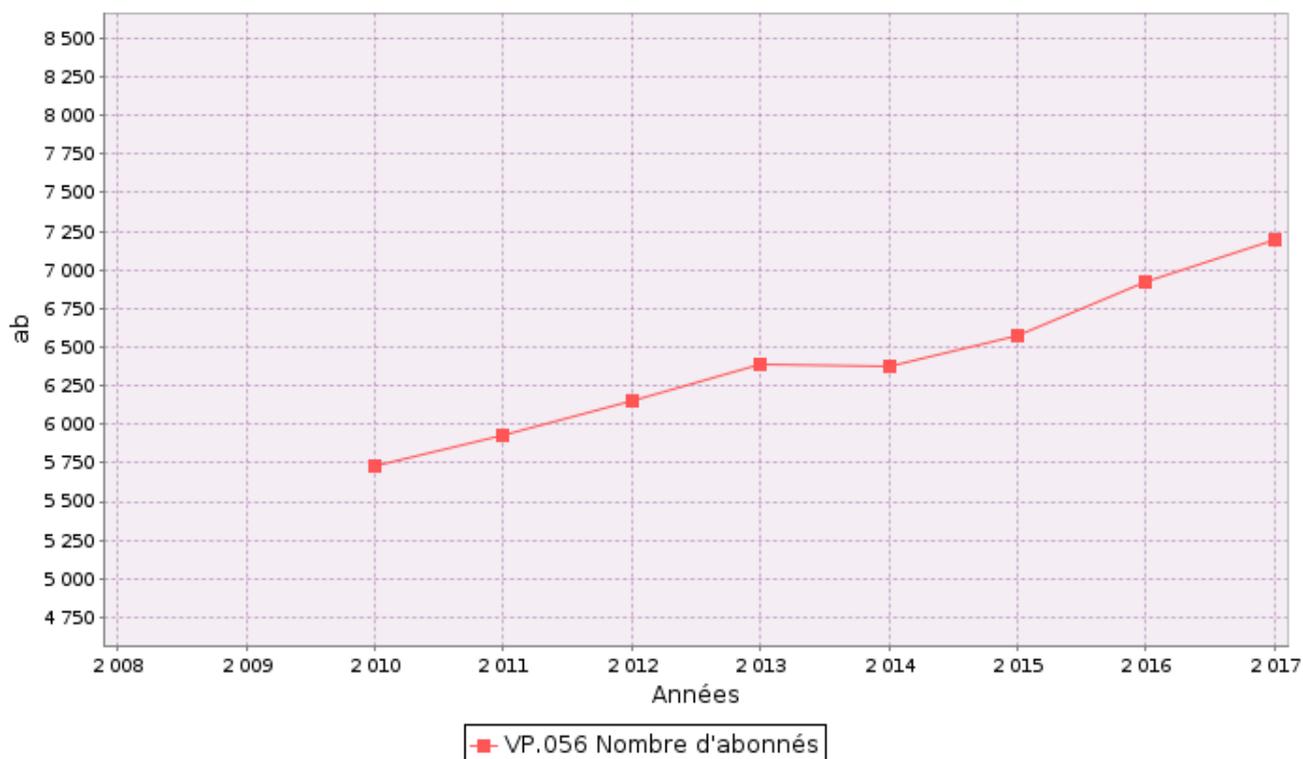
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Mios	4 139	4 330	10	4 340	+ 4,86 %
Salles	2 776	2 847	12	2 859	+ 2,99 %
Total	6 927	7 177	22	7 199	3,92 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **31,36 abonnés/km au 31/12/2017** (30,45 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,23 habitants/abonné au 31/12/2017** (2,25 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **119,95 m³/abonné au 31/12/2017** (115,28 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes



1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

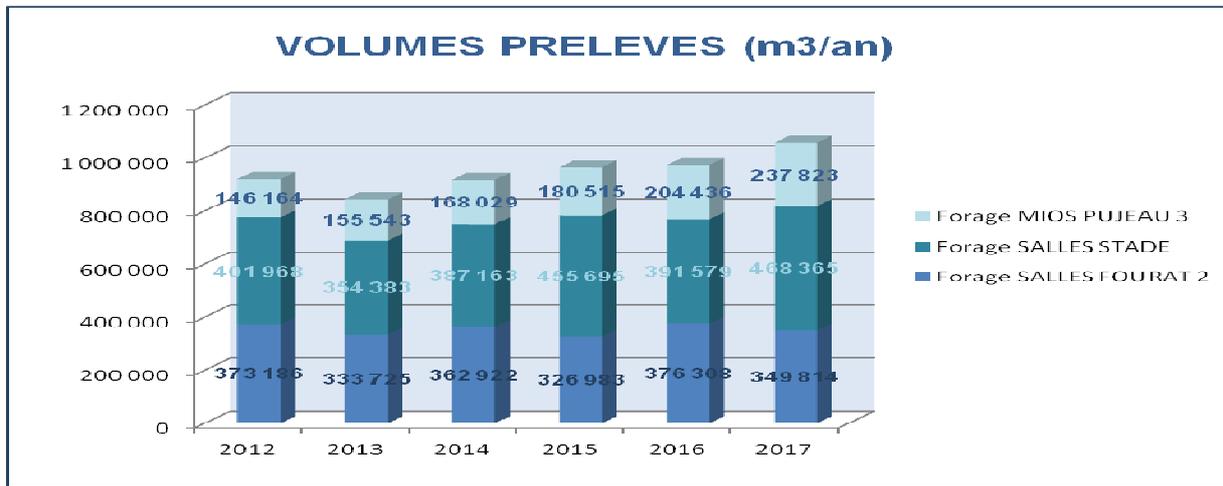


Le service public d'eau potable prélève **1 056 002 m³** pour l'exercice 2017 (972 323 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1) (m3/an)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
SALLES Forage FOURAT 2	Oligocène	350 000	376 308	349 814	-7%
SALLES Forage STADE		500 000	391 579	468 365	19,6%
MIOS Forage PUJEAU 3		700 000	204 436	237 823	16,3%
Total		1 550 000	972 323	1 056 002	8,6%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.



1.5.2. Achats d'eaux brutes



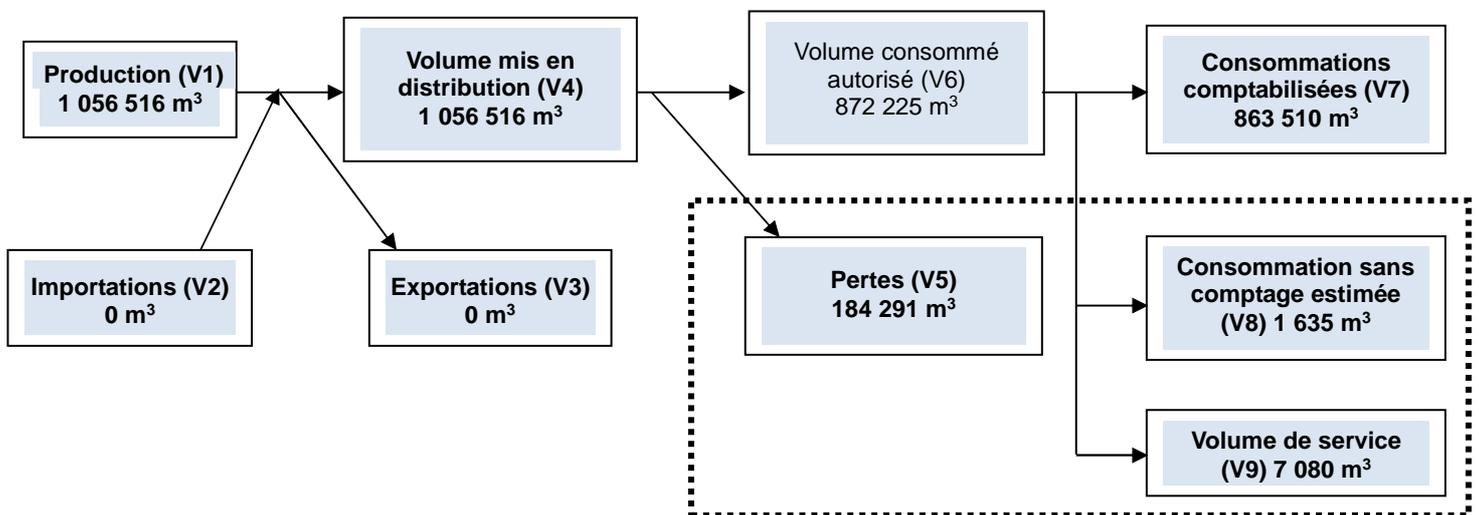
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Sans objet

1.6. Eaux traitées

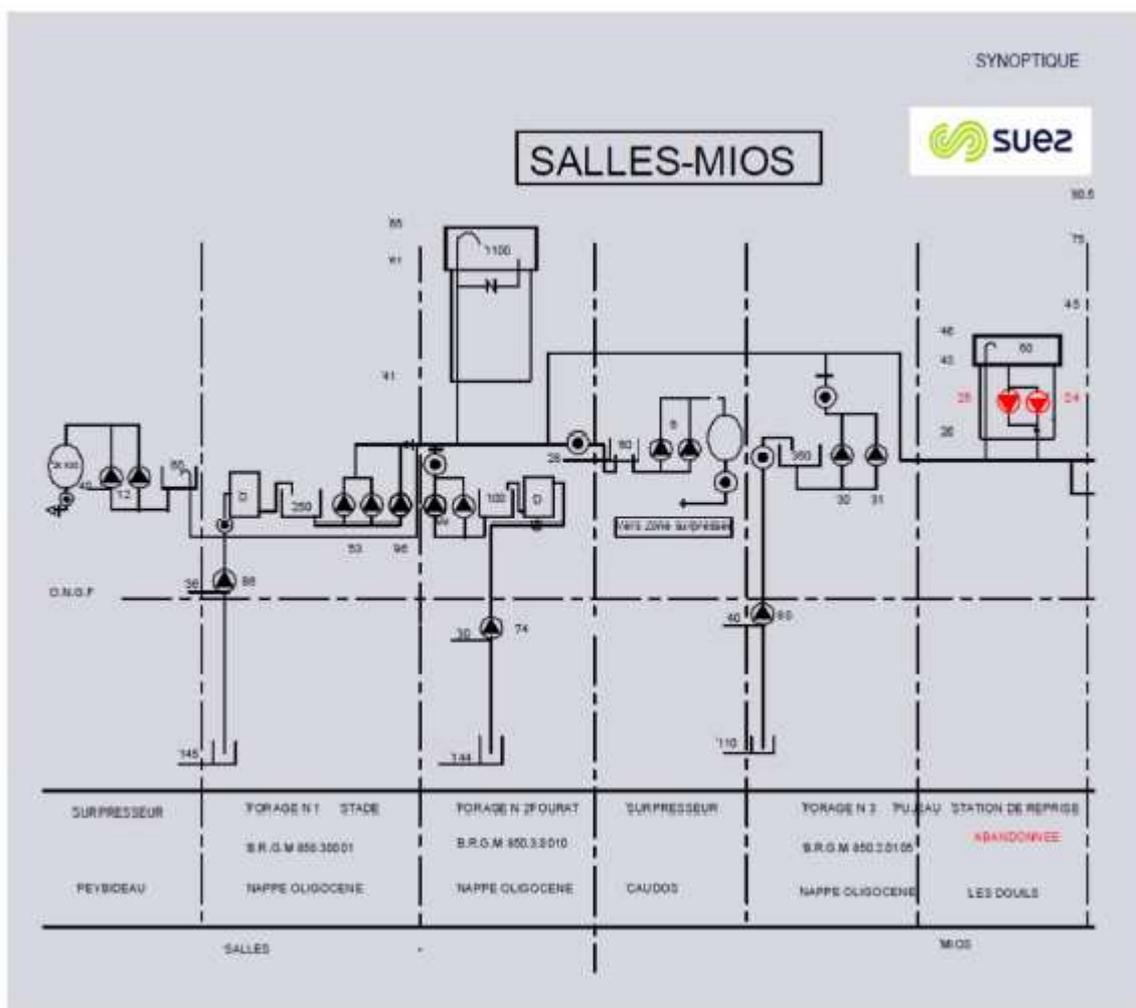


1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



Volumes SISPEA

Dénomination variable	Définition	Cadre/ Indicateur
V0 volume prélevé	Volume prélevé par forage	SAGE (Disposition 53)
V1 volume produit	Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution	DECRET (VP.059)
V2 ou volume importé	Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	DECRET (VP.060)
V3 ou volume exporté	Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur	DECRET (VP.061)
V4 ou volume mis en distribution	$V1 + V2 - V3$	DECRET (à calculer)
V5 ou pertes	$V4 - V6$	DECRET (à calculer)
V6 ou volume consommé autorisé	$V7 + V8 + V9$	DECRET (à calculer)
V7 ou volume comptabilisé	Il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	DECRET (VP.063 + VP.201)
V8 ou volume consommateurs sans comptage	Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation	DECRET (VP.221)



1.6.2. Production



1.6.2.1. Ressources

Commune	Site	Nappe	Année mise en service	Capacité de production	Unité
SALLES	FOURAT 2	Oligocène	1974	1 600	m3/j
	STADE		1953	2 400	m3/j
MIOS	PUJEAU 3		1990	2 600	m3/j

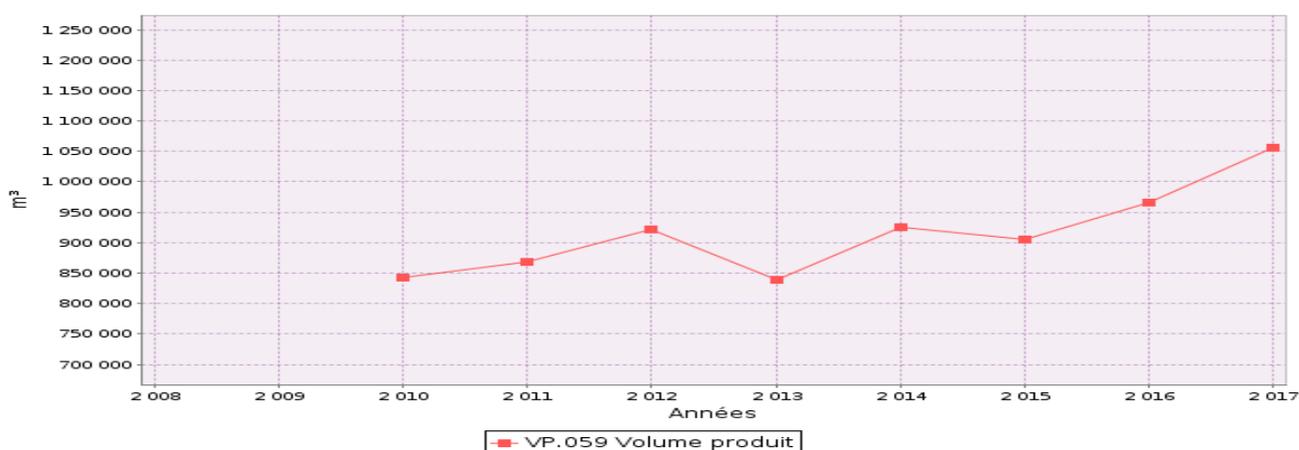
1.6.2.2. Stations de traitement

Commune	Site	Traitement
SALLES	FOURAT 2	Physico chimique/Désinfection
	STADE	
MIOS	PUJEAU 3	Désinfection

1.6.2.3. Volumes produits

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage FOURAT 2	380 527	361 805	-4,9%	80
Forage du STADE	383 509	458 482	19,6%	80
Forage PUJEAU 3	201 756	236 229	17,1%	80
Total du volume produit (V1)	965 792	1 056 516	9,4%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	798 553	863 510	8,1%
Abonnés non domestiques	0	0	0 %
Total vendu aux abonnés (V₇)	798 553	863 510	8,1%
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	0 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 (m3/an)	Exercice 2017 (m3/an)	Variation (%)
Volume consommation sans comptage (V8)	1 635	1 635	0%
Volume de service (V9)	7 080	7 080	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 (m3/an)	Exercice 2017 (m3/an)	Variation (%)
Volume consommé autorisé (V6)	807 268	872 225	8,1%

1.7. Ouvrages de stockage et de surpression



1.7.1. Châteaux d'eau/Réservoirs



Désignation	Volume m3	Année
MIOS Réservoir Lacanau de Mios	250	1990
SALLES Réservoir Le Hobre	1 100	

1.7.2. Stations de surpression

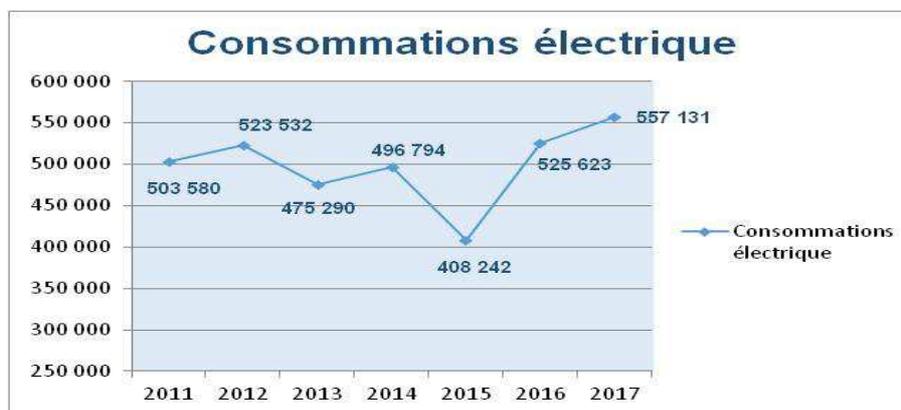


Désignation	Année de mise en service	Débit nominal (m3/h)
MIOS Surpresseur Craque	2006	15
MIOS Surpresseur Caudos		12
SALLES Surpresseur Argilas	2011	20
SALLES Surpresseur Peybideau		15

1.7.3. Consommations électrique



SITE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MIOS Forage AEP de Peyot	105 784	105 634	122 165	+ 15,6 %
MIOS Surpresseur Craque	5 641	5 275	5 761	+ 9,2 %
MIOS Surpresseur Caudos	202	0	0	0,0 %
SALLES Forage AEP Fourat	65 592	208 293	204 963	- 1,6 %
SALLES Forage AEP Stade	206 123	183 004	199 377	+ 8,9 %
SALLES Réservoir Le Hobre	0	1	0	0,0 %
SALLES Surpresseur Argilas	2 820	753	1 366	+ 81,4 %
SALLES Surpresseur Peybideau	19 065	20 647	23 429	+ 13,5 %
Total	406 227	523 607	557 131	+ 6,4 %



1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

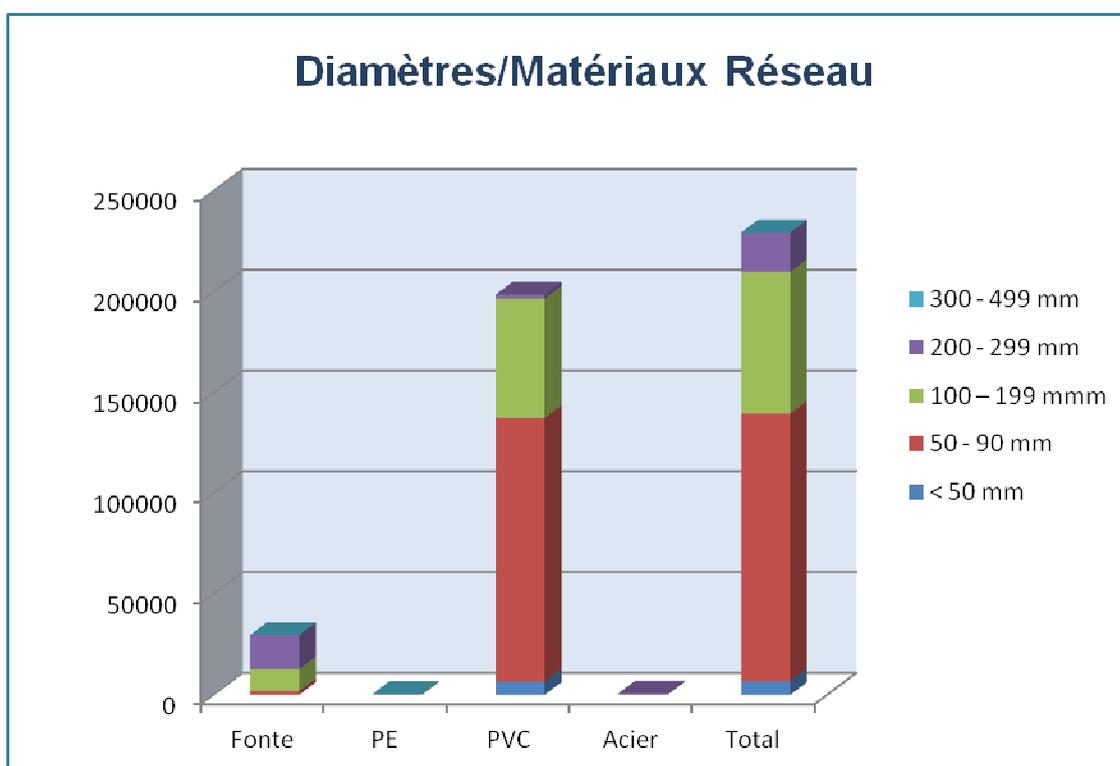


1.8.1. Canalisations



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **229,53 kilomètres au 31/12/2017** (227,49 au 31/12/2016).

Diamètre/matériau	Fonte	PE	Amiante Ciment	PVC	Acier	Autres	Inconnu	Total
< 50 mm		167		6 623				6 791
50 - 90 mm	1 895	116		130 826				132 837
100 – 199 mm	10 803	194		59 219	102			70 318
200 – 299 mm	16 911			1 968	622			19 501
300 – 499 mm	48	37						86
Total ml	29 657	514		198 636	724			229 531



1.8.2. Inventaires des principaux accessoires réseaux



Commune	Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MIOS	Equipements de mesure de type compteur	5	5	5	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	110	113	117	+ 3,5 %
	Vannes	40	448	458	+ 2,2 %
	Vidanges, purges, ventouses	205	209	211	+ 1,0 %

Commune	Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES	Equipements de mesure de type compteur	9	9	9	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	73	76	76	0,0 %
	Régulateurs de débit	337	4	4	0,0 %
	Vannes	4	337	337	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	104	104	104	0,0 %

1.8.3. Inventaire compteurs



Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	> 40 mm	Total
Eau froide	A 0 à 4 ans	0	2 067	32	4	2 103
	B 5 à 9 ans	0	2 679	39	3	2 721
	C 10 à 14 ans	0	1 295	28	1	1 324
	D 15 à 19 ans	0	897	32	2	931
	E 20 à 25 ans	0	421	7	0	428
	F > 25 ans	0	52	4	0	56
	Inconnu	0	0	4	0	4
Total Eau Froide			7 411	146	10	7 567
Incendie	A 0 à 4 ans	0	1	1	0	2
	B 5 à 9 ans	0	0	1	2	3
	C 10 à 14 ans	0	1	1	1	3
	D 15 à 19 ans	0	0	0	1	1
	E 20 à 25 ans	0	0	0	0	0
	F > 25 ans	0	0	0	0	0
	Inconnu	0	0	0	0	0
Total Incendie		0	2	3	4	9
Total Général		0	7 413	149	14	7 576

1.8.4. Variations des compteurs



Diamètre	2015	2016	2017	N/N- 1 (%)
Inconnu	0	1	0	0 %
12 à 15 mm	6 758	7 12	7 413	+ 4,0 % %
20 à 40 mm	187	177	149	- 15,8 % %
> 40 mm	11	16	14	- 12,5 % %
Total	6 956	7 319	7 576	3,5 %

2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	21,89	22,07	+ 0,80 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	0,4301	0,4335	+ 0,80 %
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	19,00	19,00	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	0,31	0,31	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0,0597	0,0832	+ 39,36 %
	Redevance pollution domestique	0,320	0,330	+ 3,12 %
	TVA**	5,5 %	5,5 %	0 %

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Frais d'accès au service : Sans déplacement d'agent 36,35 € au 01/01/2017
 Avec déplacement d'agent 72,70 € au 01/01/2018

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

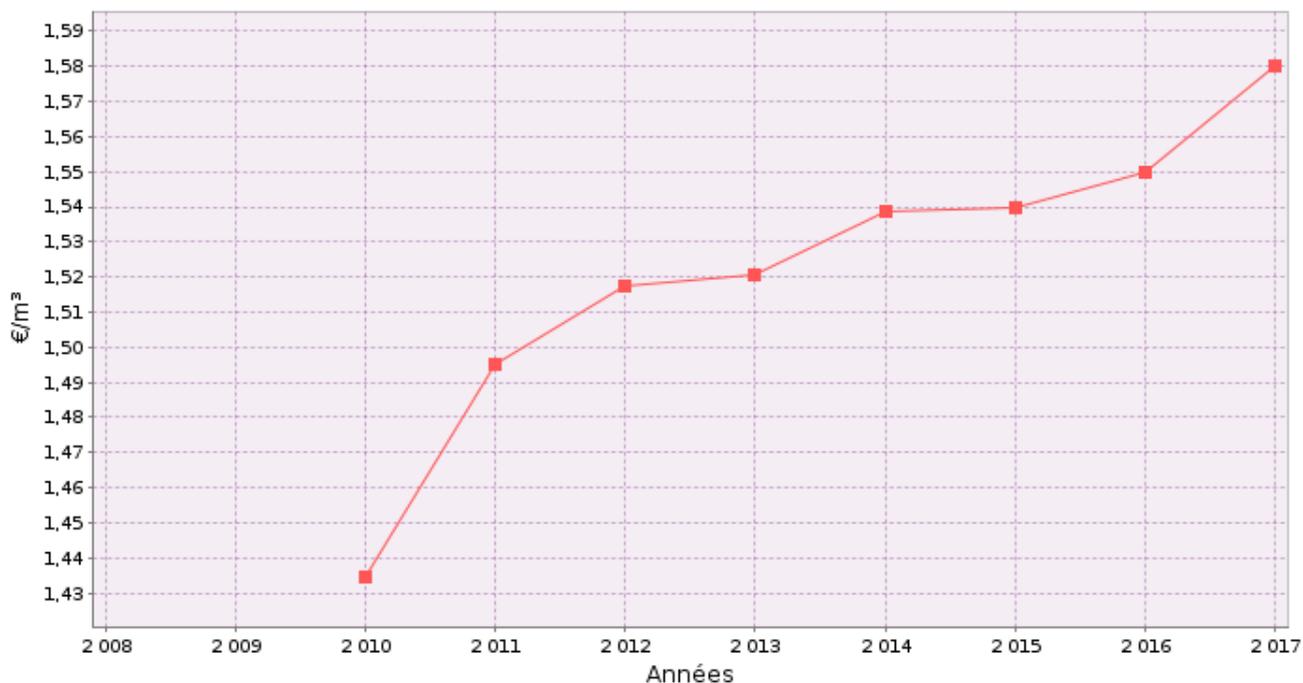
Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de **871 770 m³/an** (802 581 m³/an en 2016).

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Exploitant	73,502	74,09	+ 0,80 %
Collectivité	56,20	56,20	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,800	9,984	+ 28,00 %
Redevance pollution domestique	38,400	39,60	+ 3,12 %
TVA	9,67	9,89	+ 2,26 %
Total (€TTC)	185,577	189,767	+ 2,26%
Prix TTC au m3 (120 m3)	1,5465	1,5814	+ 2.26 %

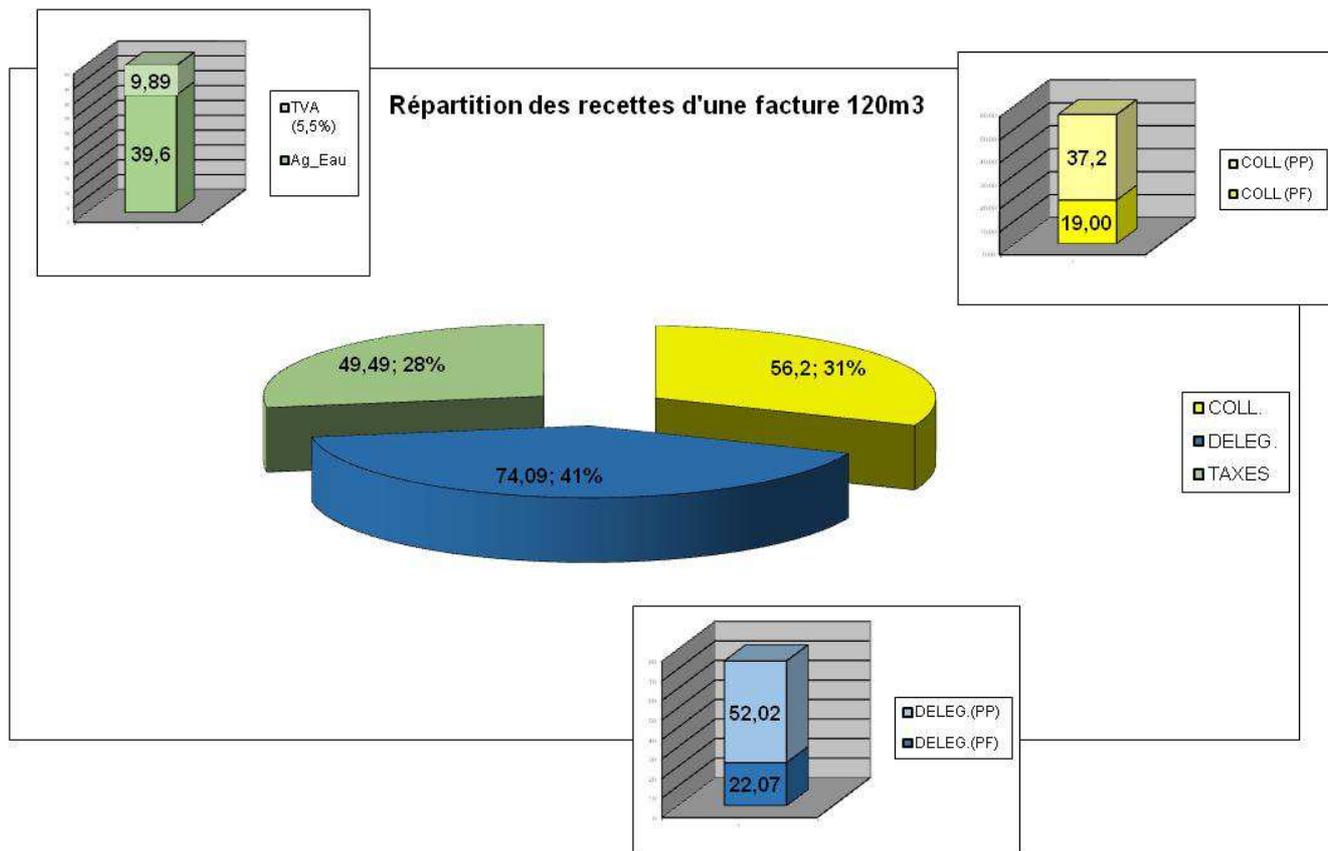
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (hors Redevances et TVA)
+ 0,45 %

Variation Redevances +TVA
+ 6,45 %



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.



Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Actualisation prix part délégataire
- Actualisation Redevance prélèvement Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Actualisation Redevance pollution domestique Agence de l'Eau Adour Garonne.

La Part fixe de la collectivité représente 33,81 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m3.

La Part fixe du délégataire représente 29,79 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3.

La Part fixe totale (collectivité et délégataire) représente 31,52 % du montant hors taxes de la facture type « 120 m3 ».

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 28 % du prix TTC pour 120 m3/an.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	375 530	401 461	+ 6,91 %
<i>dont abonnements</i>		<i>Non renseigné</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	375 730	401 461	+ 6,91 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Produits exceptionnels)	40,02		
Total autres recettes	40,02		
Total des recettes	375 770,02	401 461	+ 6,84 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	483 450	498 617	+ 3,14 %
<i>dont abonnements</i>	<i>152 310</i>	<i>159 277</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Recettes Redevance Prélèvement	52 290	56 694	
Recettes Redevance Pollution	240 850	264 859	
Total recettes de vente d'eau	776 590	820 170	+ 5,61 %
Recettes liées aux travaux	151 270	162 654	
Autres recettes (préciser)	51 170	75 568	
Total autres recettes	202 440	238 222	
Total des recettes	979 030	1 058 392	+ 8,11 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **1 221 631 €** (1 152 320 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance



3.1. *Exploitation et renouvellement patrimoine eau potable*



3.1.1. *Stations et ouvrages*



3.1.1.1. *Entretien des ouvrages*

Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	2015	2016	2017
MIOS Forage AEP Peyot	47	3	3	61	59	53
SALLES Forage AEP Fourat	73	1	13	88	85	87
SALLES Forage AEP Stade	64	1	5	90	83	70
MIOS Réservoir Lacanau de Mios	11	0	4		13	15
MIOS Réservoir A ndron 2	2	3	1			6
MIOS Réservoir Paddock 1	1	1	1			3
MIOS Réservoir Paddock 2	1	1	2			4
SALLES Réservoir Le Hobre	11	0	0	14	12	11
SALLES Sectorisation Q10 Bilos Lanot	0	0	0	2	0	0
SALLES Sectorisation Q11 Arnautille	0	0	0	2	0	0
SALLES Sectorisation Q12 Petit Caudos	0	0	0	0	0	0
SALLES Sectorisation Q19/Q20 Interconnexion Marcheprime	0	0	0	2	0	0
SALLES Sectorisation Q5 vers Salles	0	0	0	1	0	0
SALLES Sectorisation Q6 vers Mios	0	0	0	1	0	0
SALLES Surpresseur Argilas	12	0	1	2	8	13
MIOS Surpresseur Craque	13	0	0	14	12	13
MIOS Surpresseur Caudos	10	1	0	12	13	11
SALLES Surpresseur Peybideau	12	0	2	14	16	14

3.1.1.2. Nettoyage désinfection

Commune	Site	Date de lavage
MIOS	AEP de Peyot	Non renseigné
	Château d'eau Lacanau de Mios	
SALLES	Réservoir le Hobre	
	Surpresseur Peybideau	
	Stade	
	Fourrat	

3.1.1.3. Contrôles réglementaires

Commune	Date contrôle	Emplacement	Observation
MIOS	04/12/2017	Forage et Château d'eau Lacanau de Mios	Visite de contrôle réglementaire

3.1.1.4. Renouvellement des équipements

Renouvellement Garantie de continuité de service		
Commune	Site	Nature des équipements
SALLES	Fourrat	Partiel Armoire électrique (démarreur exhauve)
		Partiel Chlore
		Partiel Compresseur 1
		Télégestion
	Stade	Partiel Pompe1
		Pompe doseuse chlore
		Sonde de niveau forage
		Télégestion
	Le Hobre	Télégestion
	Peybideau	Pompe 1

Renouvellement Programme contractuel		
Commune	Site	Nature des équipements
SALLES	Fourrat	Echelle extérieure bâche
	Stade	Trappe échelle bâche
	Le Hobre	Partiel Clôture
		Sone de niveau réservoir

3.1.2. Réseaux et branchements



3.1.2.1. Interventions réseaux

Indicateur	Type d'intervention	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Accessoires	Renouvelés	1	1	0	- 100,0 %
	Réparés	5	2	0	- 100,0 %
Appareils de fontainerie	Créés	1	0	0	0,0 %
	Vérifiés			4	+ 100,0 %
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau	Dans le cadre du service	33	29	10	- 65,5 %
Branchements	Créés	95	99	123	+ 24,2 %
	Modifiés	7	18	3	- 83,3 %
	Renouvelés	0	10	1	- 90,0 %
Compteurs	Déposés	6	4	5	+ 25,0 %
	Posés	266	355	318	- 10,4 %
	Remplacés		100	211	+ 111,0 %
Devis métrés	Réalisés	151	155	170	+ 9,7 %
Enquêtes	Clientèle	221	207	230	+ 11,0 %
Fermetures d'eau	A la demande du client	2	1	2	+ 100,0 %
	Autres	7	1	0	- 100,0 %
Éléments réseau	Mis a niveau	3	0	4	+ 100,0 %
Remise en eau	Sur le réseau	6	1	5	400,0 %
Réparations	Fuite branchement	25	24	35	+ 45,8 %
	Fuite sur le réseau de distribution	23	21	11	- 47,6 %
	Fuite sur accessoire réseau		2	3	50,0 %
Autres		778	561	582	+ 3,7 %
Total actes		1 630	1 591	1 717	+ 8,1 %

3.1.2.2. Renouvellement compteurs

Diamètre	2015	2016	2017
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	5,9 %	5,7 %	2,3 %
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	398	406	167
- 12 à 15 mm et inconnu total	6 758	7 126	7 413
20 à 40 mm remplacés (%)	8,0 %	3,4 %	28,9 %
- 20 à 40 mm remplacés	15	6	43
- 20 à 40 mm total	185	177	149
> 40 mm remplacés (%)	0,0 %	0,0 %	7,1 %
- > 40 mm remplacés	0	0	1
- > 40 mm total	11	16	14
Age moyen du parc des compteurs		8,3	8,5

3.2. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	36	0	35	0
Paramètres physico-chimiques	36	0	39	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

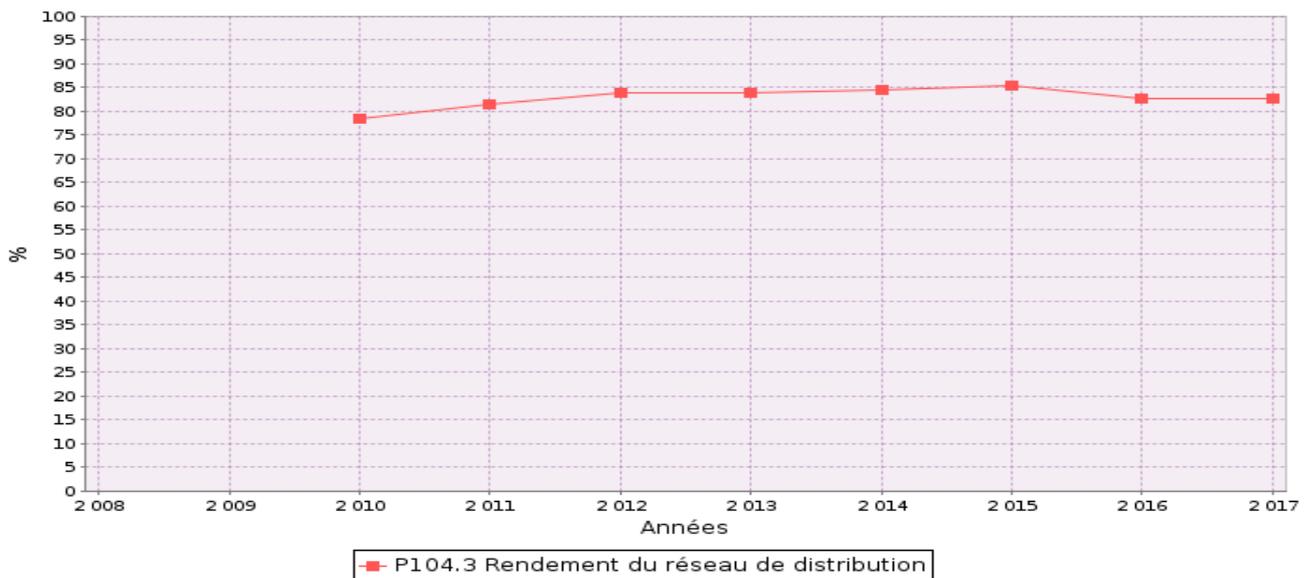
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	82,7 %	82,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,72	10,41
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,7 %	81,7 %



3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,3 m³/j/km (2 en 2016).

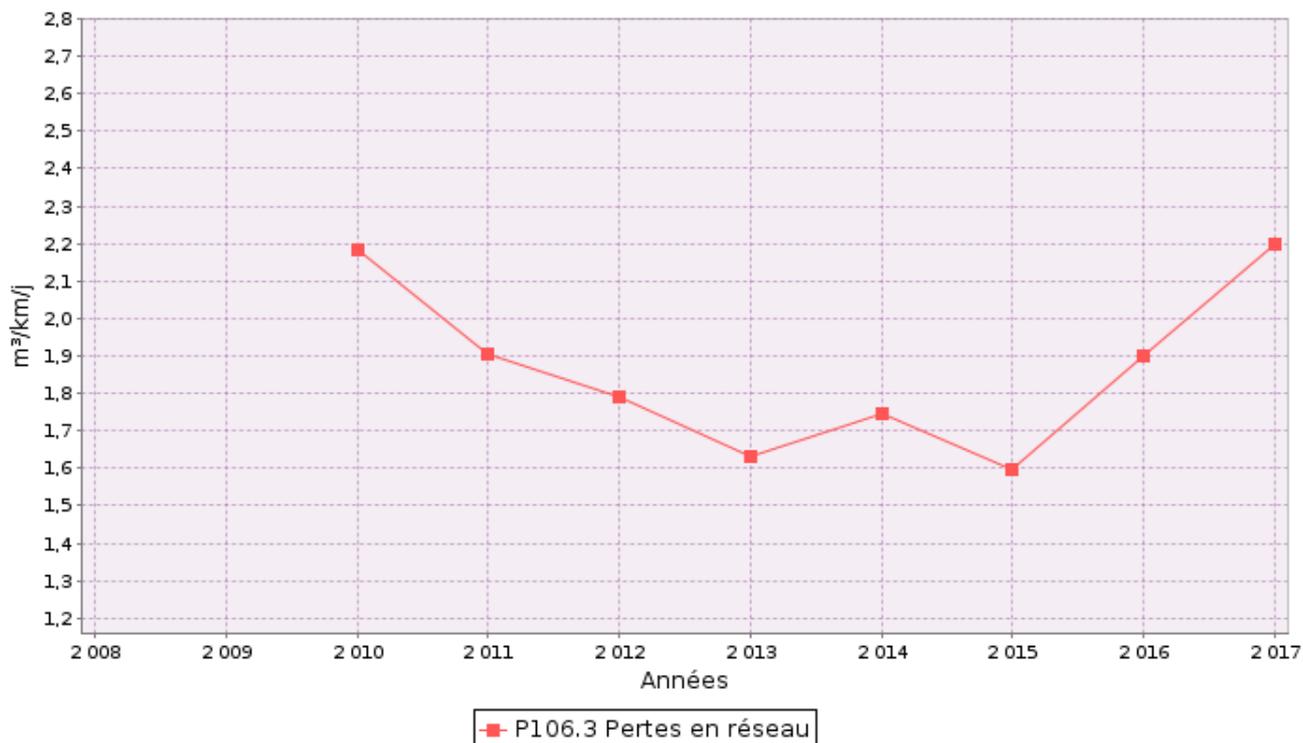
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 2,2 m³/j/km (1,9 en 2016).



3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2016).

3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 % (80% en 2016).

3.6. *Indice d'avancement de la sectorisation*



Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En Commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

A cet effet, l'indice d'avancement de la sectorisation du réseau de votre collectivité est porté, pour l'année 2015, à (merci de vous référer au tableau ci-dessous) :

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	
40%	Sectorisation existante	
60%	Sectorisation existante fonctionnelle	
100%	Suivi annuel des données	X

3.7. Indicateurs du Décret du 2 mai 2007



Thème	Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristiques techniques	D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	16 083	Nombre	A
	VP.056 – Nombre de branchements	7 199	Nombre	
	VP.077 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	229,6	km	
Tarification	D102.0 – Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,5814 €	€ TTC/M3	
Indicateur de performance	P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	
	P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	%	
	P104.3 – Rendement du réseau de distribution	82,56	%	
	P103.2B – Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	Valeur de 0 à 120	
	P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	%	0,05	
	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource (1)	40	%	
	P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	2,22	m3/km/j	
	P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	2,12	m3/km/j	
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	5	Nombre	
	P109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0007	€/m3 facturés	

(1)Producteur de l'information = Collectivité

(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

3.8. Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL



Thème	Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 – Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées	0,56	Nombre /1 000 abonnés	A
	D151.0 – Délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	jour	A
	P152.1 – Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	%	A
	P155.1 - Taux de réclamations	11,11	Nombre /1 000 abonnés	A
	Existence d’un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui/Non	A
	P154.0 – Taux d’impayés sur les factures d’eau de l’année précédente	0,99	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	Nombre	A
	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	%	A
	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de cette année	0	%	

P151.1 et P152.1 – Tout branchement neuf est ouvert le jour de la réalisation du branchement avec pose du compteur (sauf demande spécifique du client). De plus, les mutations ne font pas l’objet de coupure d’eau. La remise en eau entre 23 clients est donc immédiate.

P155.1 – Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

P154.0 – Le calcul du taux d’impayés sur les factures d’eau de l’année précédente n’était pas disponible à l’échelle du contrat 2016.

4. Financement des investissements



4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Sans objet

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	498 661,65 €	870 350, €
Montants des subventions en €	180 000,00 €	
Montants des contributions du budget général en €		

Travaux engagés en 2017	Montant HT
Création nouvelle ressource	90 350,00 €
Equipement Forage du Bouchon	100 000,00 €
Extensions réseaux	508 000,00 €
Etudes diverses	102 000,00 €
Etude pour la création d'un espace Pédagogique	50 000,00 €
Achat compteurs d'eau	20 000,00 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 056 113,49 €	2 001 477,78 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	141 305,56 €	125 824,37 €
	en intérêts	87 432,34 €	44 125,94 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de **196 029,96 €** (176 413,31 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Installations matériel outillage techniques	1 166 103,33 €	354 103,33 €
Travaux canalisations et branchements	250 000 €	100 000 €
Création nouvelle ressource (forage Lacanau de Mios)	29 282,17 €	29 282,17 €
Equipement forage Bouchon Lacanau de Mios	150 000 €	100 000 €
Réparations PI	30 000 €	10 000 €
Dévoisement Route de Hobre	14 821,16 €	14 821,16 €
Baïonnette Route de Pujeau	12 000 €	
Travaux pression Quartiers Bas et Lagnet	190 000 €	
Création espace pédagogique Nature	150 000 €	
Travaux canalisations Route de Hobre	240 000 €	
Travaux divers	100 000 €	100 000 e
Frais d'études	90 840 €	70 840 €
Maîtrise d'œuvre et AMO	30 000 €	10 000 €
Etude pression Quartiers Lagnet Mios et Bas Salles	5 000 €	5 000 €
Etude couverture DECI	20 000 €	20 000 €
Création espace pédagogique Nature	35 840 €	35 840 €
Installations à caractère spécifique	66 752,39 €	24 752,39 €
Achats compteurs d'eau	30 000 €	

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise à la côte ouvrages	36 752,39 €	24 752,39 €
Matériel informatique	4 995,49 €	2 495,49 €
Autres immobilisations	500 €	500 €
Total	1 329 191,21 €	452 691,21 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Installations matériel outillage techniques	2019	600 000 €
	2020	500 000 €
Travaux canalisations et branchements	2019	150 000 €
	2020	150 000 €
Réparations PI	2019	20 000 €
	2020	20 000 €
Création espace pédagogique Nature	2019	100 000 €
Travaux canalisations Route de Hobre	2019	330 000 €
	2020	330 000 €
Frais d'études	2019	10 000 e
	2020	10 000 €
Maîtrise d'œuvre et AMO	2019	10 000 €
	2020	10 000 €
Installations à caractère spécifique	2019	55 000 €
	2020	55 000 €
Achats compteurs d'eau	2019	30 000 €
	2020	30 000 €
Mise à la côte ouvrages	2019	25 000 €
	2020	25 000 €
Matériel informatique	2019	500 €
	2020	500 €
Autres immobilisations	2019	500 €
	2020	500 €
Total	2019	666 000€
	2020	566 500 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



5.1. **Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 5.

630,24 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0007 €/m³ pour l'année 2017 (0,0006 €/m³ en 2016).

5.2. **Taux d'impayés (P154.0)**



Le taux d'impayés sur l'exercice 2016 au 01/01/2017 est de 0,99 % soit un montant de 12 035,41 €

5.3. **Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 554	16 083
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,55	1,58
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,7%	82,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,9	2,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0006	0,0007



UGE : 0050 SYNDICAT MIOS SALLES

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX MIOS SALLES

Adr : 1 ALLEE DE LA GARE

33770 SALLES

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000216	PUJEAU	532	ON	TE		19/06/1992		15/10/1992	80%
033000329	STADE	1042	ON	TE		12/11/1992		02/06/1993	80%
033000330	FOURAT	779	ON	TE		25/06/1999		27/11/2001	80%
033003966	GRAND CHAMP	0	N	EC	13/10/2015	11/06/2017			40%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000757	STADE	TTP	1042	5		5	
033000758	FOURAT	TTP	895	3		5	
033001180	PUJEAU	TTP	532	3		3	
033000467	MIOS SALLES	UDI	14420	24		26	
Total				35		39	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



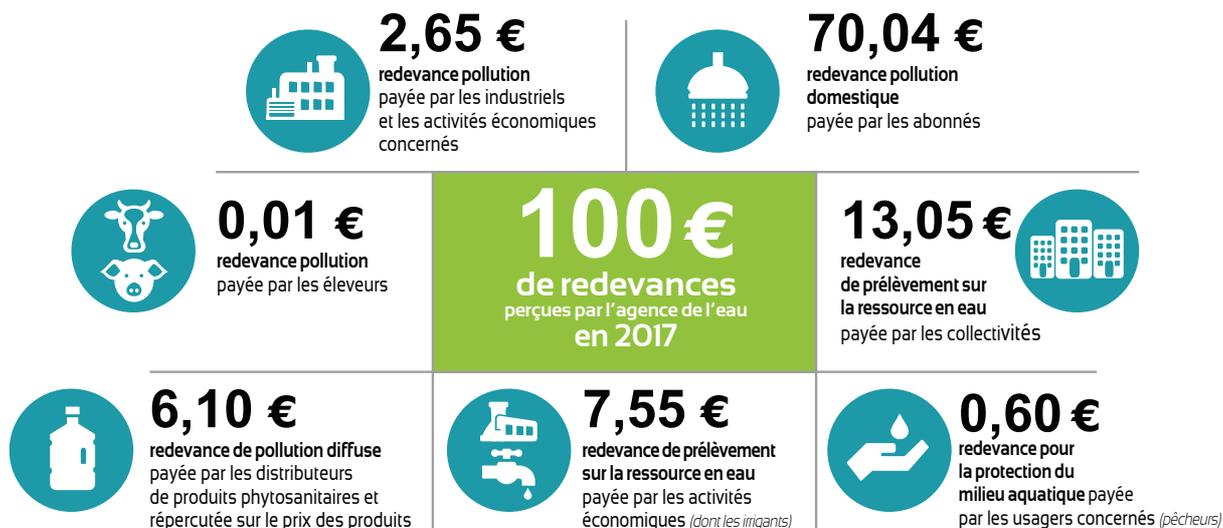
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.